

Délibération du Conseil municipal

Séance du 19 novembre 2024

Le dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à PAVILLON Jean-Paul
FRAKSO Mohamed	à LIOTON Valérie
LECOMTE Delphine	à GUIBERT Vincent
SOUILHE Jérôme	à PUSHPARAJ Emilie

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

CORBILLON Christine, ROCHAIS Philippe

Convocation adressée le 13 novembre 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 25 novembre 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE1911-10 | Accompagnement du SIEML à la gestion énergétique du patrimoine bâti communal et intercommunal – Renouvellement d'adhésion de la commune des Ponts-de-Cé pour la participation annuelle du service « Conseil en énergie »

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2321-2,

Vu la convention du 1^{er} juin 2021 par laquelle la ville des Ponts-de-Cé a adhéré au service de « Conseil en énergie partagé » du SIEML pour une durée de trois ans et un montant forfaitaire annuel de 6 500 €,

Vu la proposition du SIEMML à la ville des Ponts-de-Cé en date du 11 septembre 2024 pour renouveler cette adhésion par une nouvelle convention établie pour une durée et un montant forfaitaire identiques,

Considérant l'avis du Comité consultatif de l'Aménagement et de la Transition Écologique et des Travaux en date du 4 novembre 2024,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'inscription de la ville dans la participation annuelle pour la mission « Conseil en énergie » telle qu'exposée ci-dessus,
- Autorise le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

VOTE			
En exercice	32	POUR	28
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	28	TOTAL	28
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>			

**Le Maire,
Jean-Paul Pavillon**

